

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

**2018 DDCT 110 / DGRI / DFA** Signature d'une convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APProach » consacré à l'inclusion et participation des citoyens européens mobiles dans la vie politique et civique de leur pays européen d'accueil.

**M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le règlement (UE) n° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif à l'établissement du programme « Droits, égalité et citoyenneté » ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer d'une convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APProach » et une seconde convention avec l'association ALDA ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 24 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 18 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement de Paris en date du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement de Paris en date du 23 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano SANCHES RUIVO au nom de la 7<sup>e</sup> Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention Ville - Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet « APProach » consacré à l'inclusion et la participation citoyenne des européens mobiles dans leur ville d'accueil ;

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention Ville – ALDA, coordinatrice du projet précité, qui réceptionnera l'intégralité de la subvention de la Commission européenne, et reversera la quote-part de la Ville de Paris, partenaire du projet

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants, rubrique 0241, nature 74-74778-R.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants, rubrique 0241, aux chapitres 011 et 012 et sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2018 et suivants, rubrique 0241, au chapitre 21, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**